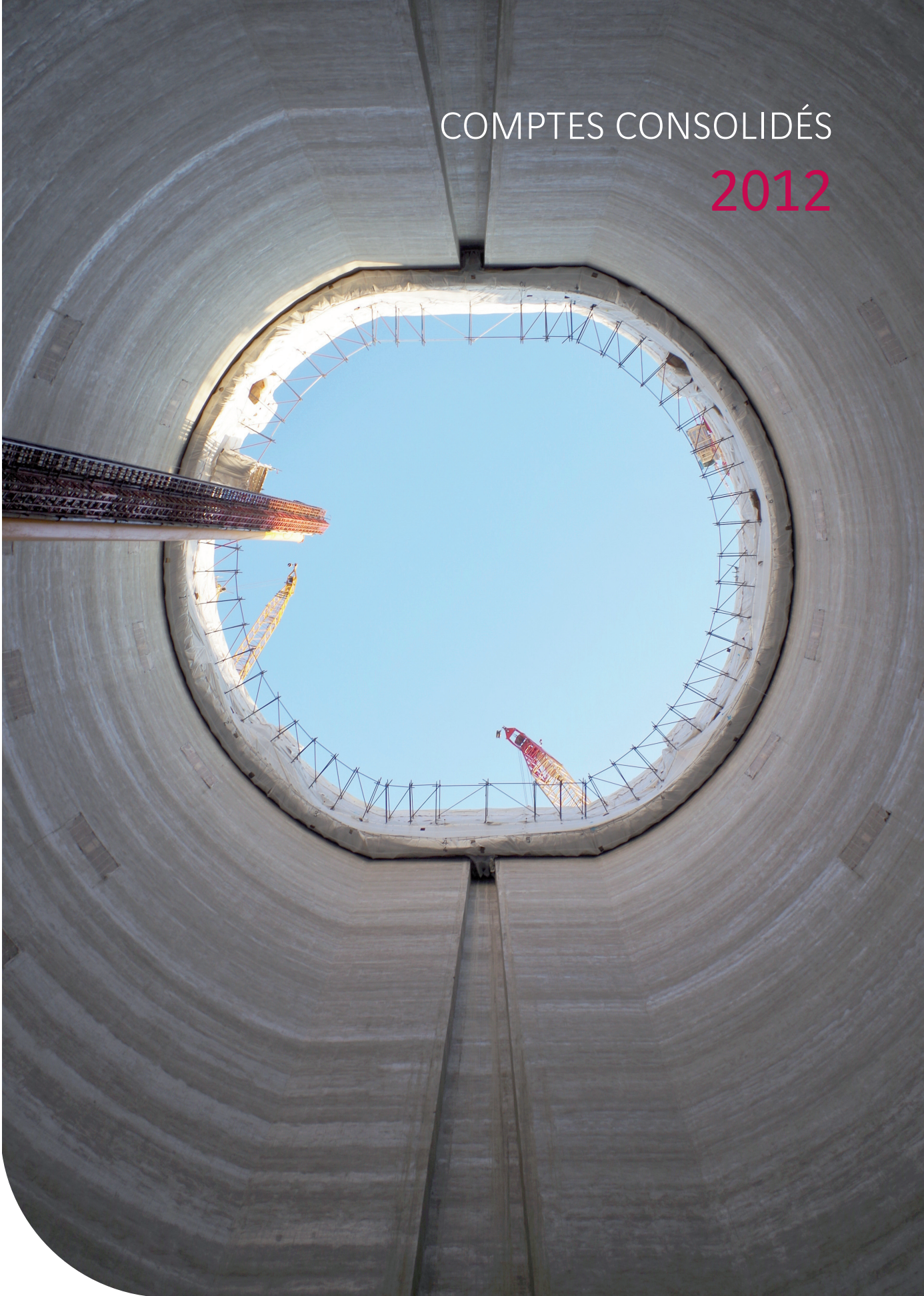


COMPTES CONSOLIDÉS
2012



SOMMAIRE

02 / Repères

06 / Bilan consolidé IFRS

08 / Compte de résultat consolidé IFRS

08 / État du résultat global consolidé

09 / Tableau des flux de trésorerie consolidés IFRS

10 / Variation des capitaux propres

11 / Annexe des comptes consolidés IFRS

36 / Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

Repères 2012

(y compris entités contrôlées conjointement)

51 chantiers

répartis dans

32 pays

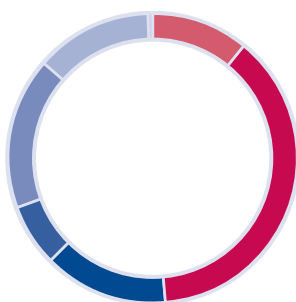
5 863 salariés dans le monde

CHIFFRE D'AFFAIRES

en millions d'euros

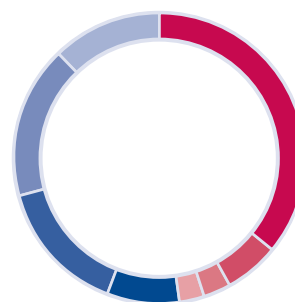
694,9 M€

PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



● France		76,8
● Europe		263,4
● Amériques		94,7
● Afrique		46,3
● Moyen-Orient		120,4
● Asie		90,3
● Australie		3,0

PAR MÉTIER



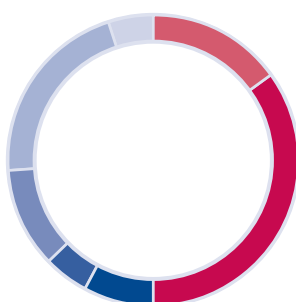
● Tunnels		251,8	
● Routes		44,7	
● Ponts		18,9	
● Autres		17,4	
Total infrastructures de transport			332,8
● Hydraulique		58,8	
● Énergie		101,1	
● Bâtiment		119,2	
● Grands équipements		83,0	

CARNET DE COMMANDES

en millions d'euros

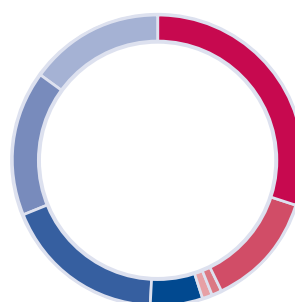
2 204,9 M€

PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



● France		335,3
● Europe		766,4
● Amériques		171,7
● Afrique		102,3
● Moyen-Orient		240,9
● Asie		473,9
● Australie		114,4

PAR MÉTIER



● Tunnels		661,6	
● Routes		278,4	
● Ponts		18,3	
● Autres		15,3	
Total infrastructures de transport			973,6
● Hydraulique		125,8	
● Énergie		406,6	
● Bâtiment		358,5	
● Grands équipements		340,4	

Repères 2012

(y compris entités contrôlées conjointement)

694,9 M€
de chiffre d'affaires

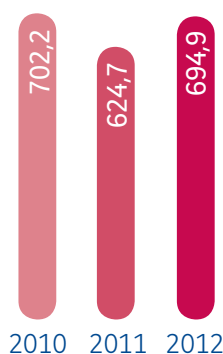
14,6 M€
de résultat opérationnel sur activité

9,9 M€
de résultat net part du Groupe

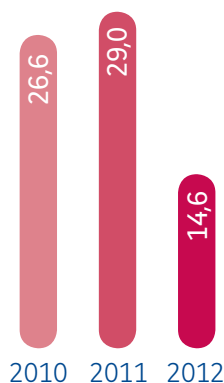
CHIFFRES CLÉS

en millions d'euros

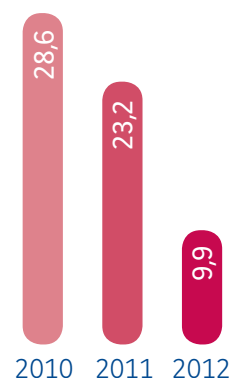
CHIFFRE D'AFFAIRES



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ



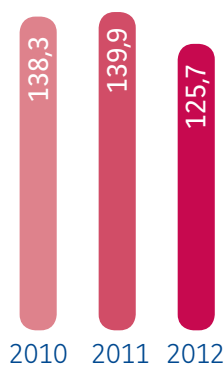
RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔTS



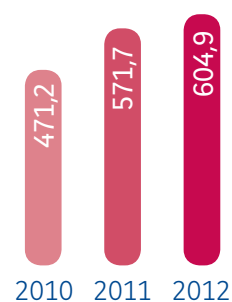
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT avant coût de financement impôts (cafice)



CAPITAUX PROPRES ET INTÉRÊTS MINORITAIRES



TRÉSORERIE



46

chantiers

répartis dans

31

pays

4 791

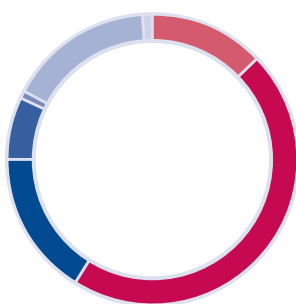
salariés dans le monde

CHIFFRE D'AFFAIRES

en millions d'euros

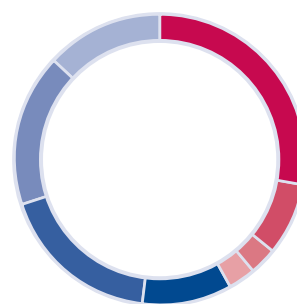
574,3 M€

PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



● France		76,8
● Europe		263,4
● Amériques		94,7
● Afrique		42,9
● Moyen-Orient		3,2
● Asie		90,3
● Australie		3,0

PAR MÉTIER



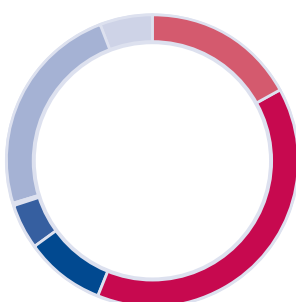
● Tunnels		161,6	
● Routes		44,7	
● Ponts		18,9	
● Autres		17,4	
Total infrastructures de transport			242,6
● Hydraulique		57,4	
● Énergie		101,1	
● Bâtiment		98,9	
● Grands équipements		74,3	

CARNET DE COMMANDES

en millions d'euros

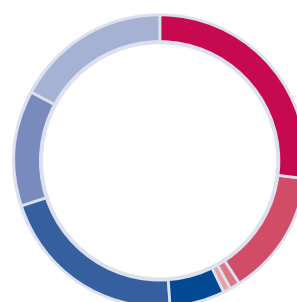
1 966,4 M€

PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



● France		335,3
● Europe		766,4
● Amériques		171,7
● Afrique		101,5
● Moyen-Orient		3,2
● Asie		473,9
● Australie		114,4

PAR MÉTIER



● Tunnels		530,3	
● Routes		278,3	
● Ponts		18,3	
● Autres		15,3	
Total infrastructures de transport			842,2
● Hydraulique		123,7	
● Énergie		406,6	
● Bâtiment		261,8	
● Grands équipements		332,1	

574,3 M€
de chiffre d'affaires

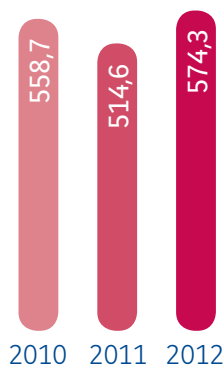
11,1 M€
de résultat opérationnel sur activité

9,9 M€
de résultat net part du Groupe

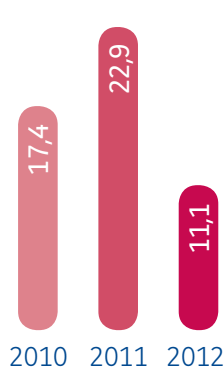
CHIFFRES CLÉS

en millions d'euros

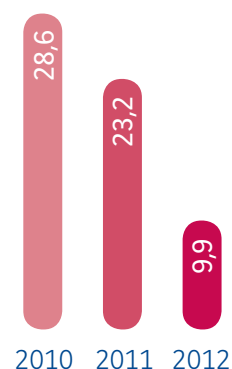
CHIFFRE D'AFFAIRES



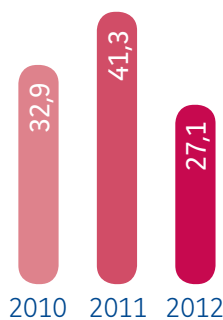
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ



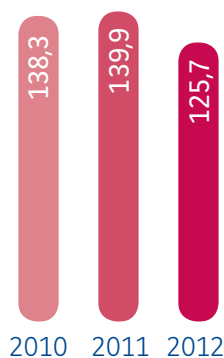
RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔTS



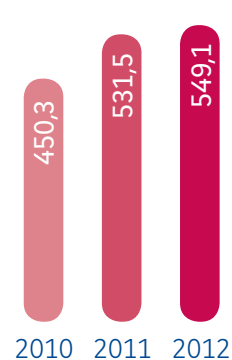
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT avant coût de financement impôts (cafcice)



CAPITAUX PROPRES ET INTÉRÊTS MINORITAIRES



TRÉSorerIE



Bilan consolidé IFRS

au 31 décembre 2012

ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	NOTES	EXERCICE 2012			EXERCICE 2011
		Montant brut	Amort. prov.	Montant net	Montant net
Actifs non courants					
Immobilisations incorporelles	1	8 840	8 541	299	327
Écarts d'acquisition		263	263	-	-
Immobilisations corporelles	2	145 975	81 976	63 999	44 613
Participations dans les sociétés mises en équivalence	3	11 247	-	11 247	14 419
Autres actifs financiers non courants	4	15 649	1 826	13 823	12 069
Impôts différés actifs non courants	16	8 851	-	8 851	9 117
Total actifs non courants		190 825	92 606	98 219	80 545
Actifs courants					
Stocks et travaux en cours	6	17 034	473	16 561	17 957
Clients et comptes rattachés	6	257 333	14 533	242 800	260 911
Autres créances d'exploitation	6	347 809	21 660	326 149	263 678
Autres actifs courants	6	30 133	-	30 133	32 175
Actifs d'impôt exigible	6	2 098	-	2 098	1 411
Impôts différés actifs courants	16	598	-	598	130
Actifs financiers de gestion de trésorerie	5-9	410 609	139	410 470	410 161
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5-9	156 234	-	156 234	137 025
Total actifs courants		1 221 848	36 805	1 185 043	1 123 448
TOTAL ACTIF		1 412 673	129 411	1 283 262	1 203 993

Bilan consolidé IFRS

au 31 décembre 2012

PASSIF

	NOTES	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
<i>en milliers d'euros</i>			
Capitaux propres			
Capital social		67 854	67 854
Primes liées au capital		19 252	19 252
Réserves consolidées		28 649	29 614
Résultat net		9 931	23 154
Acompte sur dividendes		-	-
Capitaux propres part du Groupe		125 686	139 874
Intérêts minoritaires		-	-
Total capitaux propres		125 686	139 874
Passifs non courants			
Engagements de retraites et autres avantages au personnel	7	9 906	9 472
Provisions pour risques non courantes	8	11 683	10 592
Autres passifs non courants		3 105	2 133
Impôts différés passifs non courants	16	951	951
Total passifs non courants		25 645	23 148
Passifs courants			
Provisions pour risques courantes	6-8	228 448	200 155
Fournisseurs	6	279 782	259 876
Passifs d'impôt exigible	6	1 517	2 090
Impôts différés passifs courants	16	598	130
Dettes financières courantes	9	17 604	15 655
Autres passifs courants	6-10	603 982	563 065
Total passifs courants		1 131 931	1 040 971
TOTAL PASSIF		1 283 262	1 203 993

Compte de résultat consolidé IFRS

pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

<i>en milliers d'euros</i>	NOTES	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
Chiffre d'affaires	12	574 295	514 566
Produits des activités annexes		892	1 153
Produits d'exploitation	13	575 187	515 719
Achats consommés		(139 664)	(156 744)
Sous-traitance et autres charges externes		(185 408)	(114 023)
Charges de personnel	20	(182 505)	(173 537)
Impôts et taxes		(7 442)	(7 165)
Autres produits et charges opérationnels		(1 736)	(1 217)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(47 344)	(40 128)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	13	11 088	22 905
<i>(en % du chiffre d'affaires)</i>		<i>1,93 %</i>	<i>4,45 %</i>
Paiements en actions	14	(3 031)	(2 940)
Résultat des sociétés mises en équivalence		4 280	5 964
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		12 337	25 929
<i>(en % du chiffre d'affaires)</i>		<i>2,15 %</i>	<i>5,04 %</i>
Coût de l'endettement financier brut		(447)	(340)
Produits financiers des placements de trésorerie		5 118	4 754
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		4 671	4 414
Autres produits et charges financiers	15	(1 394)	(3 210)
Charge nette d'impôts	16	(6 089)	(3 493)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		9 525	23 640
Résultat net part des minoritaires		(406)	486
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		9 931	23 154
<i>(en % du chiffre d'affaires)</i>		<i>1,73 %</i>	<i>4,50 %</i>
Nombre d'actions		4 523 591	4 523 591
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)		2,20	5,12

État du résultat global consolidé

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (y compris part des minoritaires)	9 525	23 640
Écarts de conversion	479	(485)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	479	(485)
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	10 004	23 155
dont : Part du Groupe	10 478	22 733
Part des intérêts minoritaires	(474)	422

Tableau des flux de trésorerie consolidés IFRS

au 31 décembre 2012

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	9 525	23 640
Dotations nettes aux amortissements	22 565	21 083
Dotations nettes aux provisions	(1 498)	1 819
Paiements en actions (IFRS 2)	(602)	(665)
Plus ou moins values de cession	607	2 296
Dividendes des sociétés non consolidées et quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(4 280)	(5 964)
Variation de juste valeur des instruments dérivés de change et autres	(670)	(17)
Coût de l'endettement financier net	(4 671)	(4 414)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	6 089	3 493
Capacité d'autofinancement avant impôts et coût de l'endettement financier	27 065	41 271
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité (y compris dettes liées aux avantages au personnel)	18 414	65 881
Variation des provisions pour risques et charges courantes	27 839	7 995
Impôts payés	(6 058)	(4 357)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	4 679	4 734
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	7 431	5 116
Flux de trésorerie généré par l'activité (I)	79 370	120 640
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(44 058)	(22 543)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	5 729	5 334
Acquisition d'immobilisations financières	(584)	(231)
Cession d'immobilisations financières	-	178
Incidence nette des variations de périmètre	-	(101)
Variation des autres actifs et passifs financiers non courants	525	425
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	(38 388)	(16 938)
Augmentations et réductions de capital des filiales souscrites par des tiers	(1 360)	
Dividendes distribués par la société mère	(23 070)	(21 216)
Variation des emprunts et autres passifs financiers	(1 071)	(201)
Variation des actifs et passifs de gestion de trésorerie	7 333	(35 063)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	(18 168)	(56 480)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (I+II+III)	22 814	47 222
Trésorerie nette à l'ouverture	122 871	75 265
Incidence des variations des cours des devises	(418)	384
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	145 267	122 871
Trésorerie nette à la clôture	145 267	122 871
Actifs financiers de gestion de trésorerie	410 470	410 161
Autres dettes financières courantes et non courantes (hors découverts)	(6 637)	(1 501)
EXCÉDENT FINANCIER NET À LA CLÔTURE	549 100	531 531

Variation des capitaux propres

au 31 décembre 2012

	CAPITAL SOCIAL	PRIMES ET RÉSERVES	DIFFÉRENCES DE CONVERSION	RÉSULTAT NET	RÉSULTATS ENREGISTRÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	TOTAL PART DU GROUPE	MINORI-TAIRES	TOTAL
<i>en milliers d'euros</i>								
Au 31 décembre 2010	67 854	38 347	3 514	28 602	-	138 317	-	138 317
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	28 602	-	(28 602)	-	-	-	-
Différences de conversion et divers	-	145	(424)	-	-	(279)	238	(41)
Distributions de dividendes	-	(21 216)	-	-	-	(21 216)	(724)	(21 940)
Paiements en actions (IFRS 2)	-	(102)	-	-	-	(102)	-	(102)
Résultat de l'exercice	-	-	-	23 154	-	23 154	486	23 640
Au 31 décembre 2011	67 854	45 776	3 090	23 154	-	139 874	-	139 874
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	23 154	-	(23 154)	-	-	-	-
Différences de conversion et divers	-	(703)	839	-	-	136	411	547
Distributions de dividendes	-	(23 070)	-	-	-	(23 070)	(5)	(23 075)
Paiements en actions (IFRS 2)	-	(1 185)	-	-	-	(1 185)	-	(1 185)
Résultat de l'exercice	-	-	-	9 931	-	9 931	(406)	9 525
Au 31 décembre 2012	67 854	43 972	3 929	9 931	-	125 686	-	125 686

Au 31 décembre 2012, le capital de la société mère est composé de 4 523 591 actions au nominal de 15 euros.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2012

SOMMAIRE

I PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX
2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION
3. RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES PAR LE GROUPE

II NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES
2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES
3. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE
4. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS
5. ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE
6. BESOIN (EXCÉDENT) EN FONDS DE ROULEMENT
7. PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL
8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
9. EXCÉDENT (ENDETTEMENT) FINANCIER
10. AUTRES PASSIFS COURANTS
11. CHIFFRE D'AFFAIRES Y COMPRIS LES ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT
12. CHIFFRE D'AFFAIRES
13. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ
14. PAIEMENTS EN ACTIONS
15. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS
16. CHARGE NETTE D'IMPÔTS
17. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES
18. INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AUX CONTRATS DE CONSTRUCTION
19. ENGAGEMENTS HORS BILAN
20. CHARGES DE PERSONNEL - EFFECTIF
21. AUTRES INFORMATIONS
22. LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2012

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2012

I PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2012 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2012 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2011, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2012 (voir note I.1.1 « Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 »).

1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2012

Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 sont sans impact significatif sur les comptes de VINCI Construction Grands Projets au 31 décembre 2012. Elles concernent principalement :

- IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers » ;
- IAS 12 amendée « Recouvrement des actifs sous-jacents ».

1.2 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2012

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2012 :

Normes sur les méthodes de consolidation :

- IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- IAS 27 révisée « États financiers individuels » ;
- IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ».

Autres normes :

- IAS 1 amendée « Présentation des autres éléments du résultat global » ;
- IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre de compensations d'actifs et de passifs financiers » ;
- IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » ;
- IAS 19 amendée « Avantages au personnel » ;
- IAS 32 amendée « Compensation d'actifs et de passifs financiers ».

VINCI Construction Grands Projets mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

La norme IAS 19 amendée « Avantages du personnel » sera d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Elle introduit plusieurs modifications sur la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi, dont notamment :

- la reconnaissance au bilan consolidé de l'intégralité des avantages postérieurs à l'emploi accordés aux salariés du Groupe. L'option du corridor et la possibilité d'amortir en résultat le coût des services passés sur la durée moyenne d'acquisition des droits par les salariés seront supprimées (voir note I.3.21 « Provisions pour retraite ») ;
- le calcul du rendement attendu des actifs de couverture des régimes de retraite sera désormais fondé sur le même taux que le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies ;
- la comptabilisation en résultat opérationnel des impacts afférents aux modifications de régimes ;
- la reconnaissance des impacts de réestimation en autres éléments du résultat global : gains et pertes actuariels, surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire, l'écart entre le rendement des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle, et variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

Une analyse détaillée des impacts de la norme amendée sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2012 est en cours.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2012

2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2.1 Périmètre de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote ou exerce un contrôle de fait sont consolidées par intégration globale. Celles sur lesquelles VINCI Construction Grands Projets exerce

une influence notable ainsi que les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par mise en équivalence. Les activités et les actifs contrôlés conjointement sont comptabilisés sur la base de la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges. Cela concerne principalement les activités de travaux faites en partenariat sous forme de groupement ou de société de travaux en participation, qui représentent une quote-part de chiffre d'affaires et un bilan significatifs pour le Groupe.

Évolution du périmètre de consolidation	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
<i>en nombre de sociétés</i>						
Intégration globale	23	8	15	22	8	14
Mise en équivalence	1	-	1	1	-	1
TOTAL	24	8	16	23	8	15

2.2 Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales contrôlées ;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

2.3 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en « Écarts de conversion » dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs

acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.4 Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en « Autres produits et charges financiers » au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés en couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

2.5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004 et jusqu'au 31 décembre 2009 ont été comptabilisés selon les dispositions de la précédente version de la norme IFRS 3. Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée. Cette norme

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2012

est appliquée de façon prospective. Elle est donc sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010. En application de cette norme révisée, le Groupe comptabilise à la juste valeur, aux dates de prise de contrôle, les actifs, passifs et certains passifs éventuels identifiables.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsqu'un accord prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation de la société cible à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquis à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs, ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5. Ceux-ci sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition, tel que défini ci-dessus, et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisée en goodwill.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprise considéré.

2.6 Transactions entre actionnaires

Conformément à la norme IAS 27 révisée, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans changement de contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêt dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres, sans impact sur le résultat.

3. RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES PAR LE GROUPE

3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les conséquences de la crise économique et financière en Europe, notamment sur la volatilité des marchés financiers, l'accès au financement et la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-dessous.

3.1.1 ÉVALUATION DU RÉSULTAT À L'AVANCEMENT DES CONTRATS DE CONSTRUCTION

Le Groupe comptabilise les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, selon la méthode du pourcentage d'avancement.

Le pourcentage d'avancement est calculé en fonction des « droits à dépense », cette méthode correspond à une mesure physique des travaux réalisés convertis en « droits à dépense » pour les exécuter.

La détermination des revenus et des résultats à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas basés sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

3.1.2 VALORISATION DES PAIEMENTS EN ACTIONS (CHARGE IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2012

souscription ou d'achat), de plans d'attribution d'actions de performance VINCI et du plan d'épargne groupe VINCI. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

3.1.3 ÉVALUATIONS DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note II.7 « Provisions pour avantages au personnel ».

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changements d'hypothèses.

3.1.4 ÉVALUATIONS DES PROVISIONS

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les estimations effectuées selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note 3.4 « Contrats de construction ») ;
- les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

3.1.5 VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR

Dans le cas où les instruments financiers ne sont pas cotés sur un marché, le Groupe a recours, pour les évaluer à la juste valeur, à des modèles de valorisation qui reposent sur des hypothèses privilégiant l'utilisation de paramètres observables.

3.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément

à la norme IAS 11 selon les modalités décrites ci-dessous. Il inclut, après élimination des opérations intragroupe, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement ;
- des activités et des actifs contrôlés conjointement sur la base de la quote-part du Groupe. Cela concerne nos activités de travaux faites en partenariat au travers de sociétés en participation.

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note 3.4 « Contrats de construction » présentée ci-dessous.

3.3 Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes sont comptabilisés selon la norme IAS 18. Ils regroupent les produits locatifs, les ventes de matériels, matériaux et marchandises, les études et les redevances.

3.4 Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11.

Pour VINCI Construction Grands Projets, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondant n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

3.5 Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2012

Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options, d'actions de performance VINCI et les offres de souscription au plan d'épargne du groupe VINCI représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI Construction Grands Projets. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et du plan épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métier. En conséquence, VINCI a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles et de le présenter sur une ligne séparée « Paiements en actions (IFRS 2) » du résultat opérationnel.

3.5.1 PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU ACHAT D' ACTIONS

Des options de souscription ou d'achat d'actions VINCI ont été attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription ou d'achat d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance de marché ou critères financiers. La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation « Monte Carlo », ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle « Monte Carlo » permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarii en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

3.5.2 PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être

subordonnée à la réalisation de critères financiers, la juste valeur des actions a été estimée, à la date d'attribution, en fonction de l'espérance de réalisation des critères financiers tel que préconisé par la norme IFRS 2.

Le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

3.5.3 PLAN D'ÉPARGNE GROUPE

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation « Monte Carlo ». Les actions acquises par les salariés de VINCI Construction Grands Projets dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) des actions acquises pendant cinq ans.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

3.6 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des couvertures de taux sur la dette brute, ainsi que les variations nettes de juste valeur des produits dérivés rattachés à la dette, à l'exception de celles qui sont portées en capitaux propres ;
- la rubrique « Produits financiers des placements » comprend les rendements perçus sur placements de trésorerie (produits d'intérêts, dividendes sur OPCVM, plus-values et moins-values de cessions...), les impacts des couvertures de taux rattachées à ces placements ainsi que leurs variations de juste valeur.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2012

3.7 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change, les effets d'actualisation et les dividendes reçus des sociétés non consolidées.

3.8 Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.9 Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le Groupe n'a pas émis d'instruments de capitaux propres susceptibles d'avoir un effet dilutif.

3.10 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.11 Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « goodwill ». Les goodwill relatifs à des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (*impairment test*) au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en résultat opérationnel et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exerçable lors de chaque regroupement d'entreprises.

3.12 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2012

d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est comptabilisée séparément et amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
- Gros œuvre	de 20 à 50 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériel de chantier et installations techniques	de 3 à 12 ans
Matériel de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobilier et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

3.13 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens, en contrepartie il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

3.14 Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des goodwill), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

3.15 Participation dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans la société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de la société mise en équivalence.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note I.3.14 « Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers ». Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel.

Ces participations regroupent les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et les entités contrôlées conjointement.

3.16 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, et la part, à plus d'un an, des prêts et créances évalués au coût amorti et la juste valeur des produits dérivés actifs non courants.

• TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

La catégorie « Titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées. Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2012

à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles ne sont transférées en résultat qu'au moment de la cession des titres de participation considérés. Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique et que celle-ci est assimilée à une perte de valeur significative et/ou durable, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

• PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI

La catégorie « Prêts et créances au coût amorti » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, des prêts et créances collatéralisés, d'autres prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

3.17 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

3.18 Clients et autres actifs courants d'exploitation

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur

valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement. Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

3.19 Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent les placements de trésorerie, les titres monétaires et obligataires et les parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (voir note I.3.20 « Trésorerie et équivalents de trésorerie »).

Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

3.20 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe évalue les équivalents de trésorerie à la juste valeur dont les variations sont comptabilisées au compte de résultat.

3.21 Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent, d'une part, les provisions pour retraite et, d'autre part, les autres provisions non courantes.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2012

• PROVISIONS POUR RETRAITE

Les engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies, financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus qui excèdent 10% du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre de ses prestations définies et la juste valeur des actifs du régime sont rapportés au résultat, pour l'excédent, selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus

au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en « Autres produits et charges financiers ».

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations. La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les passifs courants.

• AUTRES PROVISIONS NON COURANTES

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évalués selon la norme IAS 19, et les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « Autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « Provisions courantes ».

3.22 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (cf. ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés,

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2012

notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'évènements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire, ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, co-traitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

3.23 Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières comprennent les emprunts obligataires, les autres emprunts et la juste valeur des produits dérivés passifs. Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et présentée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier brut ». La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste « Dettes financières courantes ».

3.24 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et actions), le Groupe utilise des produits dérivés. Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan pour sa juste valeur. À défaut d'une qualification de couverture, la variation de juste valeur doit être enregistrée en résultat. Dès lors que l'instrument dérivé est qualifié de

couverture, sa comptabilisation en instrument de couverture permet de neutraliser les variations de valeurs du dérivé dans le résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas :

- **une couverture de juste valeur** permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêts, cours de change, cours d'action, cours des matières, etc.) ;
- **une couverture de flux futurs de trésorerie** permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable ;
- **une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère** couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI Construction Grands Projets sont considérés comme des instruments de trading directement affectés au contrat concerné.

3.25 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting mis en œuvre à chaque clôture annuelle ou semestrielle.

Les engagements hors bilan sont présentés, selon leur nature, à l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2012

II NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011	AUGMENTATION	DIMINUTION	ÉCARTS CONV. ET AUTRES VARIATIONS	31.12.2012
Valeur brute	9 021	171	(337)	(15)	8 840
Amortissements et provisions	(8 694)	(191)	328	16	(8 541)
TOTAL VALEUR NETTE	327	(20)	(9)	1	299

Aucune acquisition ni reprise d'amortissement par voie de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de l'exercice. Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeur n'a par ailleurs été comptabilisée au 31 décembre 2012.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES

2.1 Variation de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011	AUGMENTATION	DIMINUTION	ÉCARTS CONV. ET AUTRES VARIATIONS	31.12.2012
Valeur brute	120 679	43 887	(19 543)	952	145 975
Amortissements et provisions	(76 066)	(23 118)	17 458	(250)	(81 976)
TOTAL VALEUR NETTE	44 613	20 769	(2 085)	702	63 999

Aucune acquisition ni reprise d'amortissement par voie de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de l'exercice. Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeur n'a par ailleurs été comptabilisée au 31 décembre 2012.

2.2 Répartition par nature

<i>en milliers d'euros</i>	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE
Terrains	350	(35)	315
Constructions	1 583	(522)	1 061
Installations techniques, matériel	115 787	(66 322)	49 465
Matériel de transport	12 267	(4 701)	7 566
Mobilier de bureau, informatique, agencement	15 758	(10 396)	5 362
Immobilisations en cours	230	-	230
TOTAL VALEUR NETTE	145 975	(81 976)	63 999

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2012

2.3 Investissements de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012
Terrains	14
Constructions	13
Installations techniques, matériel	30 202
Matériel de transport	7 971
Mobilier de bureau, informatique, agencement	5 283
Immobilisations en cours	404
TOTAL INVESTISSEMENTS	43 887

3. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

3.1 Variation de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2012
Valeur des titres en début d'exercice	13 257	14 419
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	-	-
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	5 964	4 280
Dividendes distribués	(5 116)	(7 431)
Variations de périmètre, écarts de conversion et autres	314	(21)
TOTAL VALEUR NETTE	14 419	11 247

3.2 Informations financières sur les sociétés mises en équivalence

Les participations concernant les sociétés mises en équivalence s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	% DÉTENTION	31.12.2011	31.12.2012
QDVC	49,00	14 419	11 247

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2012

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence sont les suivantes (données en quote-part Groupe) :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2012
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires	110 130	120 580
Résultat opérationnel	6 118	3 468
Résultat net	5 964	4 280
Bilan		
Capitaux propres	14 419	11 247
Actifs courants	80 271	98 281
Actifs non courants	6 190	7 369
Passifs courants	72 042	94 403
Passifs non courants	-	-

4. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	VALEUR BRUTE	PROVISIONS	VALEUR NETTE
Titres de participations	3 973	(1 164)	2 809
Autres actifs financiers disponibles à la vente	373	(219)	154
Autres actifs financiers non courants	12 272	(443)	11 829
Valeur d'équivalence des sociétés déconsolidées	(755)	-	(755)
Actualisation des actifs financiers non courants	(214)	-	(214)
TOTAL VALEUR NETTE	15 649	(1 826)	13 823

Aucune acquisition ni reprise d'amortissement par voie de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de l'exercice. Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeur n'a par ailleurs été comptabilisée au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, les principales sociétés non consolidées sont :

<i>en milliers d'euros</i>	% DÉTENTION	VALEUR NETTE
GTM Europe	100,00	762
VINCI Construction GPASG LLC	87,50	348
SITEC	99,68	275
Hydroplus Solucoes para Recursos Hidricas LTDA	100,00	187
Société centrale de matériel	99,99	152

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2012

5. ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE

Les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analysent de la façon suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2012
ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE	410 161	410 470
OPCVM	123 143	146 740
Trésorerie	13 882	9 494
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	137 025	156 234

Les actifs financiers de gestion de trésorerie sont constitués, à hauteur de 378 366 milliers d'euros, de placements effectués auprès des sociétés mères, rémunérés à des conditions proches de celles du marché.

6. BESOIN (EXCÉDENT) EN FONDS DE ROULEMENT

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2012
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	17 957	16 561
Clients et comptes rattachés	260 911	242 800
Autres créances d'exploitation	263 678	326 149
Autres actifs courants	32 175	30 133
Actifs d'impôt exigible	1 411	2 098
Stocks et créances d'exploitation (I)	576 132	617 741
Dettes fournisseurs	259 876	279 782
Autres passifs courants	563 065	603 982
Passifs d'impôt exigible	2 090	1 517
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	825 031	885 281
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (I - II)	(248 899)	(267 540)
<i>Provisions courantes</i>	<i>(200 155)</i>	<i>(228 448)</i>
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (APRÈS PROVISIONS COURANTES)	(449 054)	(495 988)

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2012

7. PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

Engagements de retraites

Les engagements de retraites du Groupe couverts par des provisions concernent principalement la France. Les provisions sont calculées selon les hypothèses suivantes :

	31.12.2011	31.12.2012
Taux d'actualisation	5,0 %	3,5 %
Taux d'inflation	2,2 %	2,0 %
Taux de revalorisation des salaires	3,2 %	3,0 %
Durée active résiduelle moyenne des employés	10 - 15 ans	10 - 15 ans

Les engagements en matière de retraites concernent les indemnités conventionnelles de fin de carrière. Ils sont calculés selon la méthode actuarielle prospective et sont entièrement provisionnés au bilan.

<i>en milliers d'euros</i>	
TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS	10 418
<i>Dont part à moins d'un an</i> 1 591	

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012
Valeur actuelle des engagements de retraite	19 315
Juste valeur des actifs financiers	-
Provisions inscrites au bilan	10 418
Éléments non reconnus au bilan :	
- écarts actuariels	7 099
- coûts des services passés	1 798

Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies

VINCI Construction Grands Projets participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies. Suivant les pays, la part des cotisations payées relative aux retraites n'est pas clairement identifiable.

Le montant des cotisations de retraite prises en charges sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 6,7 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 6,6 millions d'euros au 31 décembre 2011. Il comprend les cotisations versées à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment.

Autres avantages au personnel

<i>en milliers d'euros</i>	
TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS	1 163
<i>Dont part à moins d'un an</i> 84	

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2012

8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011	DOTATIONS	REPRISES	REPRISES NON UTILISÉES	ÉCARTS CONV. ET AUTRES VARIATIONS	31.12.2012
Garanties données aux clients	28 687	6 569	(3 886)	(9 097)	(868)	21 405
Remise en état des sites	258	3 404	(54)	-	(36)	3 572
Pertes à terminaison	94 030	28 561	(69 829)	-	185	52 947
Litiges	35 707	88 149	(9 324)	(6 450)	1 347	109 429
Restructuration	2 579	696	(534)	(500)	-	2 241
Autres risques courants	760	293	(158)	-	-	895
Actualisation des provisions pour risques et charges courantes	(201)	-	-	-	-	(201)
Reclassement part à moins d'un an non courant	38 335	-	-	-	(175)	38 160
Risques courants	200 155	127 672	(83 785)	(16 047)	453	228 448
Risques financiers	2 046	225	-	-	-	2 271
Autres risques non courants	47 755	8 023	(3 938)	(2 991)	(403)	48 446
Actualisation prov. risques et charges non courantes	(874)	-	-	-	-	(874)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(38 335)	-	-	-	175	(38 160)
Risques non courants	10 592	8 248	(3 938)	(2 991)	(228)	11 683
TOTAL GÉNÉRAL	210 747	135 920	(87 723)	(19 038)	225	240 131

Les natures de provisions sont définies dans les notes I.3.21 « Provisions non courantes » et I.3.22 « Provisions courantes ».

9. EXCÉDENT (ENDETTEMENT) FINANCIER

Le Groupe présente à la fin de l'exercice une trésorerie nette excédentaire de 549,1 millions d'euros qui s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2012
Comptes courants de trésorerie passifs	(171)	(6 378)
Autres dettes financières courantes	(1 330)	(259)
Découverts	(14 154)	(10 967)
Dettes financières courantes	(15 655)	(17 604)
ENDETTEMENT BRUT	(15 655)	(17 604)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	410 161	410 470
Trésorerie et équivalents de trésorerie	137 025	156 234
EXCÉDENT FINANCIER NET	531 531	549 100

Dettes garanties par des sûretés réelles : néant.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2012

10. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants représentent une ressource en fonds de roulement de 604 millions d'euros. Ils se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2012
Clients - Avances sur travaux	225 273	194 349
Produits constatés d'avance	119 053	183 705
Comptes courants d'exploitation	67 570	82 847
Dettes fiscales et sociales	37 629	37 170
Autres dettes courantes	113 540	105 911
AUTRES PASSIFS COURANTS	563 065	603 982

11. CHIFFRE D'AFFAIRES Y COMPRIS LES ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT

L'option du changement de méthode IAS 31 « Participations dans les coentreprises », retenue par le groupe VINCI, consistant à comptabiliser des entités contrôlées conjointement selon la méthode de la mise en équivalence, a pour incidence de ne pas refléter le réel volume d'affaires traité par VINCI Construction Grands Projets.

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	574,3	514,6
Chiffre d'affaires des entités contrôlées conjointement	120,6	110,1
CHIFFRE D'AFFAIRES Y COMPRIS LES ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT	694,9	624,7

12. CHIFFRE D'AFFAIRES

L'évolution du chiffre d'affaires prend en compte l'effet des variations de périmètre et de change. Elle s'analyse comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
Chiffre d'affaires de l'exercice	574,3	514,6
dont :		
- effets de périmètre	-	-
- effet de change	-	12,3
CHIFFRE D'AFFAIRES À PÉRIMÈTRE ET CHANGE CONSTANTS	574,3	526,9

À structure et cours de change comparables, le chiffre d'affaires enregistre une progression de 9% par rapport à l'exercice précédent.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2012

Chiffre d'affaires par zone géographique (par destination)

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
France	76,8	29,7
Europe	263,4	265,6
Amériques	94,7	69,6
Afrique	42,9	95,1
Asie	90,3	17,4
Moyen-Orient	3,2	36,1
Autres	3,0	1,1
TOTAL	574,3	514,6

13. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
Chiffre d'affaires	574 295	514 566
Produits des activités annexes	892	1 153
Produits d'exploitation	575 187	515 719
Achats consommés	(139 664)	(156 744)
Sous-traitance et autres charges externes	(185 408)	(114 023)
Frais de personnel	(182 505)	(173 537)
Impôts et taxes	(7 442)	(7 165)
Autres produits et charges opérationnels	(1 736)	(1 217)
Dotations aux amortissements	(22 565)	(21 083)
Dotations nettes aux provisions :		
- Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	2 406	1 127
- Dépréciation d'actifs	1 403	(10 129)
- Engagements retraites et autres avantages	(201)	288
- Risques et charges courants et non courants	(28 387)	(10 331)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	11 088	22 905

Les produits des activités annexes s'élèvent à 0,9 million d'euros au 31 décembre 2012. Ils sont essentiellement constitués de ventes d'études, de matériels et de produits locatifs.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2012

14. PAIEMENTS EN ACTIONS

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 3 millions d'euros avant impôt, elle est composée de plans d'épargne Groupe, de plans de stock-options et de plans d'actions de performance.

14.1 Plans d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription au plan d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de bourse : cette décote était de 10 % jusqu'au plan du 3^e trimestre 2012 et a été réduite à 5% pour le plan du 1^{er} trimestre 2013. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement versé par leur entreprise, celui-ci était plafonné à 3 500 euros par personne et par an. Le plafond a été réduit à 2 500 euros à compter du plan du 1^{er} trimestre 2013. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à la norme IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois,
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de période de souscription.

14.2 Options d'achat et de souscription d'actions

Le Conseil d'administration de VINCI du 12 avril 2012 a mis en place un nouveau plan d'options sur action avec effet au 12 avril 2012.

Les « justes valeurs » des options ont été calculées par un actuaire externe aux dates d'attribution respectives des options à partir du modèle d'évaluation binomial, de type « Monte Carlo ».

Par ailleurs, la durée de vie des options retenue dans le modèle est ajustée par rapport à leur durée de vie contractuelle par la prise en compte d'hypothèses comportementales (turnover, exercices anticipés) basées sur des observations passées.

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer, conformément à la norme IFRS 2, les justes valeurs des options concernées sont les suivantes :

Plan	12/04/12	02/05/11	09/07/10
Volatilité (*)	27,65 %	26,93 %	34,22 %
Rendement attendu de l'action	6,95 %	8,29 %	7,24 %
Taux de rendement sans risque (**)	1,29 %	2,62 %	1,59 %
Taux de distribution du dividende espéré (***)	5,26 %	4,05 %	4,99 %
JUSTE VALEUR DE L'OPTION (en euros)	4,02	7,66	4,43

(*) Volatilité estimée selon une approche multicritère.

(**) Taux à 5 ans des obligations d'État français.

(***) Moyenne du rendement attendu par les analystes financiers sur les 3 années suivant la date d'attribution ajustée d'un taux de croissance annuel théorique au-delà de cette période.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2012

14.3 Actions de performance

La juste valeur des actions de performance a été estimée par un actuaire externe. Les principales hypothèses utilisées pour ces évaluations sont les suivantes :

	PLAN 2012	PLAN 2011	PLAN 2010
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan <i>(en euros)</i>	36,37	44,87	35,44
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution <i>(en euros)</i>	28,00	36,90	28,30
Juste valeur du cours à la date d'attribution <i>(en %)</i>	77,00 %	82,25 %	79,85 %
Maturité à l'origine <i>(en années)</i> - période d'acquisition	2 ans	2 ans	2 ans
Taux d'intérêt sans risque	0,36 %	1,81 %	0,97 %

Ces plans prévoient que les actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans sous réserve du respect de critères de performance boursier et financier de VINCI. Conformément à la norme IFRS 2, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers intervenue depuis la date d'attribution des actions.

15. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
Résultat de change	(224)	(2 281)
Impact d'actualisation	(752)	(705)
Autres produits et charges financiers	(418)	(224)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS NETS	(1 394)	(3 210)

16. CHARGE NETTE D'IMPÔTS

16.1 Analyse de la charge nette d'impôts

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
Impôts courants	(5 823)	(5 212)
Impôts différés	(266)	1 719
TOTAL	(6 089)	(3 493)

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2012

16.2 Taux d'impôt effectif

<i>en milliers d'euros</i>	
Résultat imposable	11 334
Taux d'imposition théorique	34,43 %
IMPÔTS ATTENDUS	(3 902)
Différentiel de taux (pays étranger)	11 952
Création (utilisation) de déficits reportables n'ayant pas donné lieu à impôts différés	(7 942)
Impôts forfaitaires et autres compléments d'impôts	(2 537)
Différences permanentes et divers	(3 660)
IMPÔTS EFFECTIVEMENT CONSTATÉS	(6 089)
Taux d'impôt effectif	53,73 %

16.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont issus des différences temporaires. Ils se ventilent comme suit à la clôture de l'exercice :

<i>en milliers d'euros</i>	Actif	Passif	Net
	9 449	1 549	7 900

16.4 Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine s'élèvent au 31 décembre 2012 à 22,6 millions d'euros.

17. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint.

Ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché.

17.1 Rémunération des membres du comité de direction

L'ensemble des rémunérations des membres du comité de direction, pour la part supportée par VINCI Construction Grands Projets, a représenté un montant de 2 590 334 euros en 2012.

17.2 Autres

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note II.3.2 « Informations financières sur les sociétés mises en équivalence ».

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2012

18. INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AUX CONTRATS DE CONSTRUCTION

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées ainsi que des facturations intermédiaires est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, passifs ».

Les avances correspondent aux montants reçus avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés. Leur modalité de remboursement dépend des dispositions propres à chaque contrat.

Les éléments relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
Contrats de construction en cours, actifs	56 999	55 039
Contrats de construction en cours, passifs	(196 374)	(154 304)
Contrats de construction en cours	(139 375)	(99 265)
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	1 997 680	1 964 948
Moins factures émises	(2 137 055)	(2 064 213)
Contrats de construction en cours avant avances reçues des clients	(139 375)	(99 265)
Avances reçues des clients	(152 773)	(121 146)
Contrats de construction en cours, nets	(292 148)	(220 411)

19. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS DONNÉS	ENGAGEMENTS REÇUS
Bonne exécution et performance bonds	436 058	69 229
Retenues de garanties	87 641	6 699
Paiement à terme sous-traitants et fournisseurs	7 988	311
Soumissions	12 852	-
Cautions fiscales et douanières	2 216	-
Contrats de location simple	566	-
Autres engagements	55 997	21 081
TOTAL	603 318	97 320

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2012

20. CHARGES DE PERSONNEL - EFFECTIF

Effectif moyen	31.12.2012	31.12.2011
Ingénieurs et cadres	888	904
Non cadres	2 872	1 955
TOTAL	3 760	2 859

Les charges de personnel de l'ensemble des sociétés du Groupe s'élèvent à 182,5 millions d'euros.

Droit à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 43 milliers au 31 décembre 2012.

21. AUTRES INFORMATIONS

Litiges et arbitrages

Un litige oppose le King County de la ville de Seattle à un groupement d'entreprises dans lequel VINCI Construction Grands Projets a une participation de 60 % et ayant pour objet l'exécution d'un contrat portant sur la construction de travaux souterrains (deux tunnels dénommés « Brightwater central »). En raison de conditions géotechniques rencontrées particulièrement difficiles et de modifications des conditions initialement définies, les travaux n'ont pas pu être réalisés tels que prévus par le contrat et il en est résulté des retards et des surcoûts.

Dans ce contexte, le King County a décidé de faire procéder à l'achèvement de l'un des tunnels par une autre entreprise qui disposait d'un tunnelier employant une technologie différente de celle du tunnelier qui avait été imposé contractuellement au groupement. Le King County a saisi le Tribunal Supérieur du King County de Seattle afin d'obtenir l'indemnisation des dépenses engagées pour l'achèvement des travaux ainsi que de divers préjudices tandis que le groupement a réclamé, de son côté, l'indemnisation de surcoûts liés à l'exécution des travaux. Un procès s'est déroulé devant un jury populaire qui, le 20 décembre 2012, a rendu un verdict aux termes duquel le groupement est tenu de verser 155 millions de dollars au King County tandis que le King County est tenu de verser 26 millions de dollars au groupement. Le Tribunal Supérieur du King County doit à présent rendre un jugement dont l'objet sera de formaliser ce verdict. Ce jugement pourra faire l'objet d'un appel devant la Cour d'appel de l'État de Washington. Le Groupe, qui a pris acte de ce verdict, estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige ne devrait pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière.

22. LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2012

	PAYS	% D'INTÉRÊT
1. Société mère		
VINCI Construction Grands Projets	France	100

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2012

	PAYS	% D'INTÉRÊT
2. Filiales exerçant une activité de bâtiment et travaux publics et consolidées par intégration globale		
Campenon Saïgon Builders	Vietnam	100
Consortio VCGP SAS	République Dominicaine	100
Constructora VCGP Chile SA	Chili	100
Dumez Jaya SDN BHD	Malaisie	100
Hydroplus	France	100
Janin Atlas Inc.	Canada	100
OEA Grands Projets	Libye	65
S.C Grupo 3	Chili	100
Victoria Belinvest	Belgique	100
VINCI Construction Technology	France	100
Water Management International	France	100
3. Filiale exerçant une activité de bâtiment et travaux publics et consolidée par mise en équivalence		
QDVC	Qatar	49
4. Pourcentage dans les filiales exerçant une activité de bâtiment et travaux publics		
EV LNG Wheatstone	Australie	25
CTM Chili	Chili	60
Socaso	France	67
Socatop	France	42
Socaly	France	24
5. Pourcentage dans les sociétés en participation et groupements d'intérêt économique créés pour la réalisation de grands chantiers		
Autoroute Maliakos - Kleidi	Grèce	11
Autoroute Moscou - St Pétersbourg	Russie	44
Autoroute Patras - Corinthe	Grèce	27
Barrage d'Assiout	Égypte	33
Coentunnel	Pays-Bas	19
Crossrail	Angleterre	27
Enceinte de confinement de Tchernobyl	Ukraine	50
Lee Tunnel	Angleterre	30
Ligne grande vitesse Sud Europe Atlantique (SEA)	France	10
Métro du Caire, ligne 3	Égypte	29
Station de pompage de Doha	Qatar	30
Tour Odéon	Monaco	10
Tunnels de Brightwater	États-Unis	60
Tunnels d'Hallandsås	Suède	40
Tunnel de Liefkenshoek	Belgique	25

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

au 31 décembre 2012

À l'attention de l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VINCI Construction Grands Projets – S.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note I.3.1 de l'annexe, le groupe VINCI Construction Grands Projets a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés, dans un contexte de crise économique et financière en Europe, dont les conséquences notamment sur la volatilité des marchés financiers, l'accès au financement et la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ces estimations portent notamment sur les contrats de construction : le groupe VINCI Construction Grands Projets comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison, comme indiqué dans la note I.3.1.1. Nous avons apprécié les hypothèses retenues par la société pour ces estimations et revu les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 11 février 2013

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A.

Philippe BOURHIS

DELOITTE & ASSOCIÉS

Marc de VILLARTAY



GRANDS PROJETS

5, cours Ferdinand-de-Lesseps – F-92851 Rueil-Malmaison cedex
tél.: (+33) 1 47 16 47 00 – fax: (+33) 1 47 16 33 60
www.vinci-construction-projets.com